

ASSEMBLÉE NATIONALE
30 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Rejeté

AMENDEMENT N ° II-AS71

présenté par
M. Lioret, M. Bentz, Mme Bamana, M. Bernhardt, Mme Dogor-Such, M. Dussausaye,
M. Florquin, M. Frappé, Mme Levavasseur, M. Muller, Mme Mélin, M. Ménagé, Mme Ranc et
M. Taché de la Pagerie

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Travail, emploi et administration des ministères sociaux »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Accès et retour à l'emploi	0	0
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	0	0
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	0	0
Soutien des ministères sociaux	0	10 200 000
TOTAUX	0	10 200 000
SOLDE	-10 200 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer les 10,2 millions d’euros en autorisations d’engagement et en crédits de paiement du Programme 155 « Soutien des ministères sociaux », action 1 « soutien au plan d’investissement dans les compétences ».

En effet, cette action est composée par des « crédits de modernisation [qui] financent le recours à des prestataires extérieurs principalement pour des missions de conseil ou d'études. » selon le PAP de la mission, une dépense, inutile en temps de crises pour les finances publiques.

Ces ressources ont notamment été mobilisées sur des prestations d'AMO (Assistance à Maîtrise d'Ouvrage), sur le plan de digitalisation et d'hybridation des formats de formation professionnelle afin « d'accompagner les organismes de formation dans leur transformation numérique ». Ces crédits serviront pour l'année 2025 à « financer de nouvelles prestations dont notamment une prestation de contrôle de service fait sur la politique de formation des salariés en insertion par l'activité économique (IAE) ».

Face à l'opacité de ces justifications de dépenses et au peu d'intérêt qu'elles présentent, cet amendement vise à les supprimer, afin de répondre à un objectif d'assainissement des finances publiques.